



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2026

Présents : Denis GLAIZOL, Dominique COUTURIER, Philippe REGAL, Chantal REGAL, Alexandra FELIX, Keyne ANTOINE, Sophie GRIMARDIAS, Christophe DESCHAMPS, Vincent CHANAL, Christiane CHANTIER, Monique DESBOS, Nathalie KANDELMAN, Joël GUILLOT, Florian MINODIER.

Absents : Corine FAURE-BASSANO

Absents excusés : Corine FAURE-BASSANO

Secrétaire de séance : Chantal REGAL

20h43 : Denis GLAIZOL ouvre la séance en demandant au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 1^{ER} juillet 2026. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Convention lire et faire lire
- Tarif des tickets de cantine
- Règlement intérieur des services périscolaires
- Règlement intérieur de la salle polyvalente
- Schéma directeur éclairage public
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Convention de location restaurant
- Questions diverses



Convention lire et faire lire

Une convention est signée chaque année avec l'association FOL Ardèche pour permettre aux enfants de l'école de bénéficier de lecture diverses par des personnes retraitées. Le tarif est de 140 € pour les deux classes.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Tarif des tickets de cantine

La société NEWREST Restauration qui fournit les repas de la cantine, augmente les tarifs au 1^{er} septembre. Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs à compter du 1^{er} novembre afin de permettre aux parents de prévoir leur budget.

Les tickets vendus par carnet de 10 seront au tarif de 3.90 € soit 39 € le carnet et les tickets vendus à l'unité seront au tarif de 4.40 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Règlement intérieur des services périscolaires

Le règlement doit être revu suite au changement des tarifs des tickets et du mode de paiement car les chèques ne seront plus acceptés à compter de mi 2027 par le service de gestion comptable d'Annonay.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Règlement intérieur de la salle polyvalente

Le règlement doit être revu suite au changement du mode de paiement car les chèques ne seront plus acceptés à compter de mi 2027 par le service de gestion comptable d'Annonay.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Schéma directeur éclairage public

Monsieur le Maire explique qu'à partir du 1^{er} trimestre 2027, les lampes traditionnelles (sodium et iodure métallique) ne seront plus commercialisées. La maintenance des parcs non LED deviendra dès lors plus complexe. Bien qu'il existe des sources LED adaptables, leurs durées de vie, leurs coûts et leur installation dans des luminaires parfois vétustes n'en font pas une solution



fiable sur le long terme. Les armoires et organes de commande seront également renouvelées. Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

La taxe sur la vacance des locaux d'habitation est due lorsque le logement est situé dans une commune qui ne présente pas un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (« zone non tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition, sous réserve d'avoir été instituée car elle n'est que facultative.

Il est décidé d'instituer cette taxe est de fixer le taux à 5.65 %

Convention de location restaurant

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le restaurant est vide d'occupation depuis 2023.

La mise en place d'un restaurant éphémère avec un changement de chef régulièrement est proposé.

Les biens loués aux différentes sociétés sont sis 55 rue centrale

Le loyer est fixé à 50 € HT par jour de location

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- La procédure administrative concernant la reprise des concessions abandonnées au cimetière est terminée, des devis ont été reçus par des sociétés de pompes funèbres pour la reprise matérielle de celles-ci et celles du champ commun.
- La couverture de l'abri au niveau de la fontaine va être refaite avant l'inauguration.
- Monsieur le Maire présente le devis reçu par Céline ROUCH pour l'inauguration.
- Les réservoirs des sources vont être nettoyées par une société agréée cet automne. Une journée de coupure d'eau sera prévue. La date est à fixer.
- Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'entreprise PEYSSONNEL pour l'installation de la climatisation à l'école (classe du haut) et à l'appartement au-dessus de la mairie
- Une demande de subvention du CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) de l'Ardèche a été reçue. Monsieur le Maire indique que les subventions ayant déjà été voté cette année, il est proposé de l'inscrire au budget l'année prochaine.
- Il est rappelé la délibération prise pour la prise en charge de formation par la chambre d'agriculture de l'Ardèche pour le piégeage des sangliers. Une information a été envoyée afin de donner plus de détail au conseil municipal



TOUR DE TABLE

Chantal RAS

Nathalie RAS

Christiane RAS

Dominique : les travaux de l'appartement dans le bâtiment zbik se terminent

Monique évoque le fleurissement pour l'inauguration.

Philippe

- Le serre Nord, un arrêté a été demandé pour l'élagage d'une haie
- Mise en place d'enrobé à froid prévu le 18 septembre
- La Faurie, création et prolongation du fossé.
- Chemin du Chapoutier au-dessus de Lesches, 40T de déblai pour stabiliser les accotements suite au goudronnage
- Captage beaubrette : aménagement chemin + coupe d'eau
- L'aménagement de la cour de l'école a été faite durant les vacances d'été, reprise des écoulements des eaux pluviales du préau et pose de regard avec grille. Il remercie l'entreprise Montet Dylan qui a travaillé bénévolement
- Demande de raccordement au réseau d'eau potable au hameau « les teyssonnères »

Alexandra RAS

Vincent : demande de monsieur Leclanche pour nettoyer la rue qui monte aux HLM

Joël évoque l'ambroisie au bord des routes

Christophe RAS

Keyne RAS

Sophie demande l'organisation des visites de la tour qui est prévue après l'inauguration

Florian s'interroge sur la saison prochaine à cause des risques de grêles

Monsieur le Maire lève la séance à 23h30

La secrétaire de séance

Chantal REGAL



Le Maire
Denis GLAIZOL

